



Communication et instructions par e-mail (autorisation relatives aux e-mails)

Banque cantonale intermédiaire

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> AI | <input type="checkbox"/> SG |
| <input type="checkbox"/> NE | <input type="checkbox"/> SH |
| <input type="checkbox"/> TI | <input type="checkbox"/> SZ |
| <input type="checkbox"/> GR | <input type="checkbox"/> TG |
| <input type="checkbox"/> GL | <input type="checkbox"/> UR |

La personne soussignée¹

*Nom:

*Prénom:

*Rue, n°:

*NPA, lieu:

*Pays:

*Numéro AVS (13 chiffres):

*Adresse e-mail:

Les présentes dispositions sont valables pour la communication et l'échange de données réciproques par e-mail entre la personne soussignée et Swisscanto Fondation de libre passage de Banques Cantonales (ci-après désignée «fondation») en rapport avec un compte de libre passage existant ou à ouvrir. La personne soussignée est libre d'utiliser d'autres moyens de communication que les e-mails.

La fondation attire l'attention de la personne soussignée sur le fait que l'e-mail est un moyen de communication «ouvert». La personne soussignée a connaissance de l'existence des risques suivants lors de l'échange électronique d'informations:

- Internet est un réseau mondial, ouvert et accessible à tous. Il est impossible de contrôler le cheminement des e-mails transmis, qui passent parfois aussi par l'étranger. Par conséquent, la confidentialité des données ne peut être garantie en cas de transmission par e-mail.
- Les e-mails et leurs annexes, de même que l'expéditeur et les destinataires peuvent être modifiés par des tiers sans s'en apercevoir, en simulant ainsi leur authenticité.
- Des e-mails peuvent être retardés, supprimés, mal dirigés ou tronqués lors de leur transmission en raison d'erreurs de transmission, de défauts techniques ou d'autres perturbations.
- Dans certains cas, la consultation de pages Internet, y compris le fait de cliquer sur des liens inclus dans des e-mails, de même que l'ouverture de fichiers joints peuvent répandre des programmes informatiques malveillants, tels que des virus ou des chevaux de Troie dans l'ordinateur, le smartphone ou des appareils similaires de la personne soussignée.

La personne soussignée peut communiquer avec la fondation et lui envoyer des instructions et des ordres par e-mail.

La fondation est réputée autorisée à communiquer par e-mail avec la personne soussignée si celle-ci a indiqué une adresse e-mail dans le présent document ou ailleurs. En principe, la fondation est également autorisée à répondre aux e-mails de la personne soussignée et à utiliser ce faisant l'adresse e-mail que la personne soussignée a utilisée pour s'adresser à la fondation, même si cette adresse n'avait pas encore été communiquée auparavant à la fondation.

La personne soussignée peut envoyer ses e-mails à l'adresse «freizuegigkeitsstiftung@swisscanto.ch» ou l'adresse professionnelle personnelle d'un collaborateur de la fondation.

La personne soussignée est informée que la fondation traite les e-mails reçus exclusivement pendant les horaires de bureau habituels. La personne soussignée est également informée que la fondation peut aussi envoyer des e-mails non cryptés.

La personne soussignée reconnaît en outre que les demandes ou ordres urgents ne devraient pas être adressés à la fondation par e-mail. Dans ce cas, il est préférable que la personne soussignée convienne de la procédure à suivre par téléphone avec la fondation. La personne soussignée reconnaît qu'aucune information personnelle ou donnée de contact sensible ne devrait être envoyée par e-mail à la fondation. La personne soussignée est également informé que la présente autorisation ne le libère pas de son devoir d'envoyer certains documents dans leur forme originale et que l'envoi d'un ordre ou d'une demande par e-mail ne donne pas droit à son traitement plus rapide.

En cas de doute au sujet du fait qu'un e-mail ait été réellement envoyé par la fondation, la fondation doit être contactée avant d'ouvrir l'e-mail.

La personne soussignée doit immédiatement informer la fondation du changement de son adresse e-mail.

La fondation se réserve le droit, selon le cas individuel, de ne pas répondre par e-mail aux e-mails qu'elle reçoit. Elle se réserve ainsi le droit de refuser des ordres et instructions reçus par e-mail ou d'exiger que les ordres soient passés sous une autre forme.

Dans la mesure autorisée par la loi, ni la fondation ni des membres individuels des Conseils de fondation, collaborateurs ou mandataires ne sauraient être tenus responsables d'une quelconque manière des pertes, prétentions en responsabilité civile, frais, créances, dépenses ou dommages directs ou indirect de quelque nature que ce soit, résultant de ou en lien avec la communication et l'échange de données par e-mail.

La personne soussignée assume la responsabilité de toutes les conséquences et tous les dommages pouvant résulter de l'échange électronique d'informations et, en particulier, de l'utilisation abusive du système d'e-mail.

La personne soussignée accepte également expressément, en rapport avec la communication ouverte par e-mail, le risque que ses données transmises puissent être interceptées par des tiers et publiées et que, dans cette mesure, la confidentialité

n'est pas garantie. De son côté, la fondation ne garantit pas que les e-mails présentant comme expéditeur la fondation ont été envoyés par la fondation ou que les e-mails envoyés par la fondation ou à la fondation ne sont pas falsifiés, parviennent dans les délais et au bon destinataire.

La personne soussignée est tenue d'indemniser la fondation pour tout dommage causé à la fondation résultant des opérations conclues avec la personne soussignée via le moyen de communication désigné ci-dessus.

Toutes les dispositions sont également entièrement valables pour l'utilisation d'e-mails par des mandataires de la personne soussignée.

La fondation se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions relatives à l'utilisation de moyens de communication électroniques. Les modifications sont communiquées à la personne soussignée de manière adéquate.

Cette autorisation conserve sa validité jusqu'à sa révocation par la personne soussignée.

La présente autorisation est soumise au droit suisse. Le for exclusif pour connaître de tous les litiges résultant de ou en rapport avec la présente autorisation est Bâle-Ville.

Lieu, Date

Signature

Veillez envoyer cette demande à Swisscanto Fondation de libre passage des Banques Cantonales, agence, St. Alban-Anlage 26, Case postale 3855, 4002 Bâle.